

qu'un impact limité lorsqu'elles ne sont pas soutenues par des intérêts tout autres qu'environnementaux ou mises au service de ces intérêts.

Si D. Davis finit par donner l'image d'un récit du déclin qui s'impose unilatéralement et performe de part en part l'action publique, cela tient peut-être à l'analyse asymétrique des controverses scientifiques qu'elle propose. Au cœur de sa démonstration se trouve en effet la déconstruction de ce récit, selon deux directions. En premier lieu, sur un plan scientifique, elle s'appuie sur l'existence de théories écologiques et de découvertes plus récentes pour remettre en cause les thèses défendues par les protagonistes du récit décliniste. Cependant, alors que l'analyse de ces controverses n'occupe qu'une petite partie de l'ouvrage, D. Davis insiste sur les divers intérêts – économiques ou politiques – qui guident en réalité les principaux artisans du récit du déclin environnemental. En disséquant ainsi la construction sociale du récit décliniste, D. Davis inscrit son propos dans une forme de sociologie des sciences. Son analyse reste pourtant très asymétrique : elle s'intéresse aux ancrages sociaux et politiques des promoteurs du récit décliniste, mais ne le fait pas pour les récits alternatifs. Si la société explique le faux, le vrai n'aurait ainsi pas besoin d'être expliqué.

Cette asymétrie dans l'analyse la conduit à endosser complètement les arguments scientifiques qu'elle invoque pour remettre en cause le récit décliniste. Pourtant, s'il est vrai que le modèle des successions végétales proposé par Emberger au début du XX<sup>e</sup> siècle imprègne encore les modes de gestion de l'administration forestière alors qu'ils paraissent très discutables, le texte de D. Davis laisse parfois à penser qu'il n'y aurait aucun problème environnemental et tend de ce fait à délégitimer toute préoccupation de cet ordre. Ainsi est-il affirmé que les pratiques pastorales seraient toujours durables (p. 32, 50), alors qu'on sait finalement très peu de choses de leur impact concret sur la dynamique des écosystèmes. Les ouvrages cités à l'appui n'épuisent pas un

sujet particulièrement complexe, d'autant plus qu'ils renvoient souvent soit à des milieux semi-arides (tous les écosystèmes maghrébins n'en sont pas, loin s'en faut), soit à d'autres types de ruminants (grands herbivores) que ceux qu'on trouve habituellement au Maghreb (petits ruminants). De même, la question de la désertification, qualifiée de « concept peu fondé empiriquement » (p. 213), est évacuée à bon compte.

Au final, l'ouvrage de D. Davis donne à voir de manière convaincante la manière dont, en Algérie, les questions environnementales ont pu servir de justification rhétorique à la mise en place de politiques particulièrement coercitives, aux impacts sociaux et environnementaux importants. Il montre aussi par quels processus un discours sur l'environnement finit par s'institutionnaliser, imprégnant encore aujourd'hui de nombreux acteurs. Néanmoins, en mettant sur le même plan la situation algérienne et la situation marocaine, en minimisant par une analyse asymétrique toute problématique environnementale, son propos contribue fortement à instiller la double idée selon laquelle (i) les problèmes environnementaux seraient surtout des constructions rhétoriques et intellectuelles mises au service des intérêts des dominants, impliquant que (ii) leur traitement par les politiques publiques irait (presque) toujours contre une certaine idée de la justice sociale. Si l'on ne peut nier que cette situation ait existé et continue d'exister, l'ouvrage de D. Davis tend à généraliser cette idée, là où un des enjeux principaux des recherches sur l'environnement consiste surtout à ouvrir des espaces de discussion entre des recherches plutôt sociocentrées – prenant comme point d'appui normatif des problèmes de justice sociale, d'inégalité – et des recherches écocentrées – prenant comme point d'appui normatif le devenir des écosystèmes.

**Pierre-Marie Aubert**

(AgroParisTech, Montpellier, France)  
pm.aubert@agroparistech.fr

### Forests and climate change. The social dimensions of REDD in Latin America<sup>7</sup>

Anthony Hall

Edward Elgar, 2012, 213 p.

Le livre d'Anthony Hall, spécialiste de l'Amazonie brésilienne, professeur de *Social Policy* à la London School of Economics a pour ambition de devenir un livre de référence sur le REDD<sup>8</sup> en Amérique latine. Soigneusement édité, il contient une liste de sigles, un index, une

importante bibliographie de 31 pages et s'adresse à un large public.

A. Hall propose ici une vision sociale et culturelle de ce mécanisme financier incitant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la

<sup>7</sup> Une version en anglais de ce texte, avec réponse d'Anthony Hall, a été publiée dans la revue *Sustentabilidade em Debate* : Aubertin, C., 2013. Hall Anthony, 2013. Debate: Waiting for an Unlikely REDD, *Sustentabilidade em Debate*, Brasília, 4, 1, 163-172, jan/jun, <http://seer.bce.unb.br/index.php/sust>.

<sup>8</sup> Le REDD (Reducing emissions from deforestation and forest degradation) est un mécanisme financier discuté au sein de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

dégradation des forêts tropicales. Son argumentation entend contrebalancer la vision économique et naturaliste, jugée dépourvue de complexité.

Le livre est découpé de manière pédagogique en 8 chapitres. Les trois premiers constituent un rappel général du contexte du REDD : 1. le rôle des forêts dans le changement climatique et les politiques qui lui sont liées (création d'aires protégées, lutte contre la déforestation, certification...); 2. l'émergence du concept de REDD et des divers fonds associés lors des négociations climatiques (suite à l'échec des mécanismes de développement propre – MDP – appliqués à la conservation forestière); 3. la base théorique du REDD avec rappel de la métaphore du marché et un petit cours d'économie de l'environnement (p. 54); l'exposé des recettes du *Ready for REDD*, fonds disponibles pour mettre en place les conditions institutionnelles et matérielles du mécanisme, avec les critères de normes et mesures exigés par les bailleurs de fonds; leurs diverses réinterprétations selon les pays et selon les différentes échelles (nationale, régionale, projets locaux).

Ces trois premières parties ne sont pas simplement descriptives. Elles présentent une analyse critique de la situation avec quelques exemples qui témoignent de la gageure que représente l'application des politiques *Ready for REDD* identiques pour tous, anticipant en cela sur les chapitres suivants.

Les chapitres 4 et 5 passent en revue la mise en œuvre de ces politiques d'abord dans les pays leaders : Costa Rica, Mexique, Brésil; puis dans les pays qui se mettent en route : Équateur, Bolivie, Panama, Pérou, Paraguay, Colombie, Guyana.

Les derniers chapitres constituent un plaidoyer pour une prise en compte de la diversité des situations, développant les critiques déjà formulées dans les chapitres précédents : les dangers de la marchandisation de la nature, la nécessité de revoir les schémas de gouvernance, la diversité des contextes institutionnels (p. 153), etc. A. Hall insiste longuement sur la nécessité d'associer les populations forestières. Le 8<sup>e</sup> et dernier chapitre explore comment la mise en œuvre du REDD peut déboucher sur des stratégies de développement social, rejoignant en cela le slogan de Bertha Becker : « Produire pour conserver » et l'objectif de développement durable où la mise en valeur respectueuse de l'environnement serait le meilleur garant de sa conservation.

On l'aura compris, l'intérêt du livre est double : il présente l'histoire du mécanisme REDD, tant dans le contexte théorique et institutionnel qui a présidé à sa création que dans ses applications; il offre un panorama de l'ensemble des pays d'Amérique latine avec de très nombreux exemples.

L'ouvrage soulève plusieurs questions :

### Quelle est l'efficacité d'un modèle de marché pour la conservation des forêts tropicales ?

On constate que, dans la plupart des pays d'Amérique latine, la lutte des États contre la déforestation, après les désastreuses années 1990 et un pic de déforestation observé au début des années 2000, avait déjà commencé à donner de bons résultats bien avant qu'on ne parle de REDD. Par ailleurs, le bilan global ne semble pas aussi dramatique que les alarmes médiatiques le laissent penser. Les forêts en Amérique latine couvrent une bonne partie du territoire. Le Brésil protège 54 % de sa forêt tropicale, la Colombie 70 %, l'Équateur 80 %, le Venezuela 72 %; le Pérou se situe en fin de liste avec tout de même 35 %. Rappelons que les objectifs d'Aichi<sup>9</sup> ont porté à 17 % le pourcentage d'aires protégées terrestres à conserver.

Aujourd'hui, 40 pays d'Amérique latine développent des programmes et des projets pilotes labellisés REDD+<sup>10</sup>; à l'exception du Venezuela, de l'Uruguay, de Belize et de la Guyane française, cette dernière étant cependant engagée dans un projet associant les pays des plateaux des Guyanes. La généralisation des politiques gouvernementales coïncidant avec la baisse de la déforestation, le succès des politiques de *command* et *control* aurait dû conduire l'auteur à s'interroger sur l'engouement pour un mécanisme de marché comme le REDD. On peut avancer entre autres hypothèses que le REDD a constitué un effet d'aubaine pour bon nombre d'États et de producteurs déjà engagés dans le contrôle de la déforestation et un processus de révolution technologique.

Cet engouement est pour le moins étonnant compte tenu de la diversité des structures institutionnelles, des situations géographiques et des tensions sociales qui agitent ces pays. A. Hall montre bien que l'approche marchande sous-jacente au REDD impliquerait que, quel que soit le pays, les conditions du foncier, les causes de la déforestation, les politiques forestières, les capacités techniques, le niveau de mobilisation politique et de décentralisation soient favorables à l'implantation de cet outil qui se préoccupe peu de l'hétérogénéité des acteurs concernés : grands et petits *fazendeiros*, communautés indigènes, agriculteurs du front pionnier ou résidant à proximité des villes...

Surtout, les exigences du REDD sont telles que l'on peut douter des capacités techniques des pays à les mettre en œuvre. Ainsi, seuls la Chine, le Mexique et l'Inde auraient les capacités de suivre l'inventaire de leurs forêts sur le long terme selon les critères requis de suivi-évaluation (mesures, rapports et vérification – MRV),

<sup>9</sup> Adoptés par les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) en octobre 2010.

<sup>10</sup> Le + indique, au-delà de la lutte contre la déforestation et la dégradation, la bonne gestion forestière et la prise en compte des populations forestières.

critères qui exigent l'additionnalité (il faut prouver que le projet n'apporte pas des bénéfices qui auraient été acquis sans son adoption), le contrôle des fuites (l'arrêt de la déforestation d'un lieu ne doit pas se traduire par une pression accrue sur un autre), la permanence (maintien des performances), etc. (p. 62). Les pays ont des capacités de contrôle limitées, mais le principal obstacle réside dans le manque de connaissances scientifiques qui permettraient d'établir des relations robustes entre le fonctionnement des écosystèmes, la définition et la mesure de services environnementaux, les changements de pratiques, les paiements, les impacts sur la conservation... Le REDD est une spéculation intellectuelle issue de la théorie économique néoclassique qui a anticipé les connaissances scientifiques.

Pour toutes ces raisons, le lecteur aura du mal à trouver des projets REDD au sens strict. Les projets présentés sont soit des projets de préparation au REDD dans le cadre des négociations multilatérales de la Convention Climat<sup>11</sup> (essentiellement des financements), soit des projets nommés *PES-like*<sup>12</sup>, parce qu'ils miment la rhétorique des paiements pour services environnementaux sans pour autant obéir au cadre conceptuel de celle-ci. Ces projets sont des initiatives hors Convention, qui peuvent venir de l'État central, d'institutions décentralisées, d'universités, de communautés ou d'entreprises privées suivant de multiples combinaisons. Les paiements pour les émissions évitées ou pour le stockage du carbone sont alors rarement liés aux résultats et s'apparentent davantage à des coûts d'investissement, à des transferts sociaux ou à des opérations de *greenwashing*. On assiste à une intégration des discours REDD et PSE dans des programmes forestiers préexistants, voire à la poursuite de programmes de développement durable.

A. Hall rassemble cependant tous les projets sous l'étiquette REDD, sans s'embarrasser de subtiles distinctions entre théorie et pratique, entre REDD et PSE, entre projets *Ready for REDD* et projets qui prétendent échanger des crédits carbone. Il passe vite de la présentation des opportunités de marché ouvertes par les négociations internationales autour de la question énergétique à l'exposé de politiques forestières locales bien éloignées du cadre de départ. Cet exposé a le mérite d'être pragmatique mais il entretient cependant une certaine confusion et fait l'impasse sur une analyse plus poussée des raisons de ces réinterprétations du concept REDD lors du passage de l'international au local.

<sup>11</sup> Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

<sup>12</sup> PES : *Payment for ecosystem services*, en français, paiements pour services environnementaux (PSE).

### Quels liens entre produire un service environnemental et répondre aux besoins des populations forestières ?

Que les terres indigènes occupent un cinquième de la superficie de l'Amazonie et que cette occupation soit le moyen le plus efficace de conservation est une évidence parfois occultée, qui distingue l'Amérique latine des autres pays. Les forêts y appartiennent à l'État à 43 %. 149 millions d'hectares ont été transférés à des communautés indigènes et forestières entre 1985 et 2002 en Bolivie, en Colombie, au Brésil et au Pérou (p. 138). Les droits des populations locales et autochtones ont été reconnus lors de la signature de grands traités internationaux (article 169 de l'Organisation mondiale du travail, Convention sur la diversité biologique). L'organisation des mouvements indigènes est forte, relayée à l'international. Il n'est donc pas possible en Amérique latine de concevoir un projet REDD sans prendre en compte les populations autochtones qui possèdent une bonne partie des terres les mieux préservées et jouent un rôle-clé dans la gestion des ressources naturelles. On comprend mieux dès lors le souci d'établir des clauses de sauvegarde veillant à mettre le REDD au service de populations locales. Peut-on promouvoir le bien-être des populations locales tout en ayant pour objectif de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> ?

Des clauses de sauvegarde sont en effet proposées par de nombreux acteurs – Banque mondiale, UN-REDD, CIFOR (Center for international forestry research), CCBA (Climate, Community and Biodiversity Alliance), Care international et des ONG de défense de l'environnement et des droits indigènes. Ces clauses vident de sens le premier modèle de REDD qui devait d'abord compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) des pays développés selon une stricte comptabilité en unité de CO<sub>2</sub>eq. Le respect des droits des populations forestières met au premier plan la question foncière et le droit des peuples indigènes (ce qui explique certaines crispations, notamment celles du Brésil lors de la dernière conférence sur la diversité biologique à Hyderabad). La multiplication de ces clauses de sauvegarde et l'intrusion du droit des peuples dans le débat transforment les projets REDD en projets de développement local à forte priorité sociale. A-t-on encore besoin d'une référence au REDD lorsque A. Hall présente un guide d'évaluation des impacts sociaux (*Social impact assessment*) pour des projets forestiers suivant les standards de la CCBA ? Ne retourne-t-on pas simplement à des projets de développement à base communautaire prônés par les ONG dans les périodes précédentes ? Cette stratégie qui consiste à ajouter toujours plus de garde-fous sociaux au REDD jusqu'à le dénaturer porte en elle une forte critique du mécanisme. Pourquoi dès lors proposer d'améliorer les conditions d'application du REDD, plutôt que de rejeter explicitement le concept ?

L'auteur montre parfaitement, en faisant référence aux travaux d'Elinor Ostrom, comment les incitations de marché minent les normes sociales préexistantes qui concouraient à la conservation et à la gestion collective des ressources naturelles pour le bien commun et non pour le profit individuel. Il montre que les principes du REDD+ avec ses clauses de sauvegarde (réconcilier la préservation de la forêt avec les activités productives, tout en luttant contre la pauvreté, rendre plus fortes les communautés) ne sont pas nouveaux. Ils font suite à de nombreuses expériences de gestion communautaire des ressources naturelles : réserves extractivistes et réserves de développement durable mises en place au Brésil, pêcheries collectives, gouvernance des communs étudiés par Ostrom où la gestion des ressources communes implique leur conservation. Il n'était pas alors nécessaire d'inclure des systèmes de paiements de service environnementaux ni toute une batterie de conditionnalités (additionnalité, fuite, etc.).

Il peut paraître bien paradoxal qu'après tous les efforts pour mettre en place ces systèmes communautaires fondés sur le bien collectif s'impose un outil de marché recourant à des incitations monétaires individuelles (p. 154). De nombreux travaux ont pourtant montré que les décisions des petits agriculteurs ne dépendent pas de la recherche d'un profit maximum, mais de la sécurité foncière, selon la disponibilité de la force de travail familiale, selon les normes de consommation, de contrôle social et des représentations entre nature et culture. Les enquêtes auprès des petits agriculteurs montrent un besoin d'assistance technique, de garantie d'écoulement de la production ou d'infrastructures basiques, et non l'exigence d'un système de paiements conditionnels pour l'adoption de bonnes pratiques.

### Quel est le montant des échanges ?

Le lecteur peut être frappé par la faiblesse des financements mobilisés dans le cadre des négociations multilatérales : 10 % des sommes annoncées ont été approuvées, encore moins déboursées (p. 41). Si l'on prend les fonds de la Banque mondiale et de l'UN-REDD réunis, 275 millions de dollars américains ont été approuvés et seulement 59 décaissés fin 2012 pour l'ensemble des pays sélectionnés pour le REDD. Avec les 52 millions du Fundo Amazônia (BNDES, septembre 2012), le Brésil, à lui seul, en a dépensé presque autant pour diminuer la déforestation en Amazonie. L'auteur insiste sur la situation particulière du Brésil qui, contrairement à la grande majorité des autres pays latino-américains, n'a pas adhéré au Fonds du partenariat pour le carbone forestier (FCPC) et ne reçoit pas d'aide financière ou technique de la Banque mondiale ni des Nations unies ; les projets REDD+ n'y sont pas non plus portés par l'État central, mais impulsés par les États fédérés et les initiatives privées.

Sur le marché volontaire, la situation n'est guère meilleure. 2010 a marqué la fermeture de la bourse des crédits carbone de Chicago. Le Governor's Task Force on Climate and Forests (GCF) tarde à organiser des transactions entre ses États membres. Le lecteur reste sur sa faim en lisant les encadrés présentant les projets REDD des chapitres 5 et 6. Les exemples ne sont pas probants et forment un catalogue un peu ennuyeux. Les pays sont traités de façon hétérogène selon les informations disponibles, mais surtout la présentation des projets ne comporte pas plus de renseignements que ceux d'un dossier de presse, comme s'il s'agissait d'abord d'une entreprise de communication. Il est facile d'en déduire que les intermédiaires, *brokers*, experts internationaux, ONG qui divulguent les bonnes pratiques, cabinets d'avocats qui rédigent les lois, sont les premiers bénéficiaires du REDD, car ils se nourrissent des coûts de transaction.

Au final, qui a touché quoi et sur la base de quelles quantités de CO<sub>2</sub> évitées ? Le livre ne nous apprend pas grand-chose à ce sujet et donne peu d'éléments sur les transactions privées. Les sommes annoncées sont des spéculations où les tonnes de carbone qui seront évitées dans le futur par rapport à une situation de référence improbable sont multipliées par un prix prévisionnel. Les rares chiffres concernent des paiements fixes, comme les 100 reais mensuels de la *bolsa verde* du gouvernement brésilien, accordés aux ménages pauvres s'engageant à modifier leur usage des ressources, c'est-à-dire à renoncer à la pratique de la défriche-brûlis, ou des calculs de coût d'opportunité (la récolte de riz sur brûlis d'un petit producteur loin des routes a une valeur de marché très faible). Ces sommes apparaissent insuffisantes pour sortir les populations forestières de la pauvreté.

### Quelles perspectives ?

Ayant fait le choix de construire et de terminer son argumentation par un plaidoyer pour les populations forestières, A. Hall ne revient pas sur les prémisses qui ont conduit à l'invention du mécanisme REDD et ne cherche pas à remettre en question le concept. Il n'y a pas de discussion sur un nouvel « impérialisme vert », à peine évoqué avec la résistance de quelques groupes à la marchandisation de l'environnement, ni de critique du mode de vie des pays développés. Pourtant, A. Hall montre bien que la diffusion du REDD s'est accompagnée de la normalisation des politiques forestières et des représentations. Les institutions internationales et les pays développés (de l'annexe 1 de la Convention Climat) assurent une assistance technique et financière qui redéfinit l'aide publique au développement en multipliant les conditionnalités et en imposant normes, mesures, système de contrôle par satellite et guides de bonnes pratiques.

Finalement, le développement social qu'appelle de ses vœux A. Hall semble s'abstraire du mouvement

général de remise en cause de nos modes de consommation pour rester à un niveau local. Quand il parle de *carbon benefits*, il évoque surtout les retours financiers aux populations locales. Il aurait pu se placer dans la perspective plus globale d'une économie de bas carbone, faire un retour sur les engagements internationaux, les négociations, les choix de société pour une économie décarbonée dans laquelle la forêt aurait sa part. L'approche finale apparaît, avec un curieux décalage sur la science de la complexité (p. 174), comme strictement sectorielle, coupant la forêt du reste des écosystèmes (parlons de la déforestation du Cerrado brésilien ou de la Pampa argentine) et d'une gouvernance mondiale de l'environnement. Il manque un retour sur cette vision macro-politique adoptée dans les premiers chapitres.

Le lecteur trouvera dans ce livre un formidable outil de travail qui met à plat la question du REDD. Depuis sa parution, les espoirs mis dans les financements internationaux liés à la deuxième phase du protocole de Kyoto

ou dans la générosité de sponsors privés dans un marché volontaire où l'offre de crédits carbone dépasse largement la demande se sont encore éloignés. Sur le terrain, les ONG et les États qui ont divulgué le concept retournent à un travail de développement local. La rhétorique du REDD, avec toutes les clauses de sauvegarde dont elle est maintenant habillée, devient une stratégie de développement durable, un puissant outil de planification.

Reste à comprendre l'engouement général pour ce mécanisme financier, mal adapté à la diversité des réalités locales et de ce fait dénaturé dans ses applications. Un jour, sans doute, se posera la question de la responsabilité des universitaires et des scientifiques qui ont tant fait pour la légitimation de ce concept.

**Catherine Aubertin**

(IRD, UMR PALOC, Paris, France)

catherine.aubertin@ird.fr

### **Environnement et société. Une analyse sociologique de la question environnementale**

Chantal Aspe, Marie Jacqué

Éditions de la Maison des sciences de l'homme / Quae, 2012, 280 p.

L'intitulé de l'ouvrage de Chantal Aspe et Marie Jacqué, *Environnement et société*, indique d'emblée sa vocation exhaustive. Il s'agit en effet d'explicitier les principaux débats qui ont cours depuis les années 1960-1970 autour de la question environnementale, tant dans le monde scientifique qu'à travers les mobilisations sociales ou l'institutionnalisation des pratiques et des mesures de gestion. Bien que le sous-titre du livre nous annonce une « analyse sociologique de la question environnementale », les auteures ne se contentent pas de faire un état des lieux des recherches en sociologie, elles mobilisent au contraire et de façon très convaincante, des approches disciplinaires complémentaires.

L'ouvrage compte 280 pages, ce qui est peu face à la diversité des points traités et la richesse des écrits. Sept chapitres maillent la lecture. Ils sont globalement équilibrés, hormis un chapitre un peu plus long, le dernier, qui traite de l'éducation à l'environnement, et semble également faire office de chapitre récapitulatif et conclusif. Le découpage des chapitres est thématique, apportant à chaque fois un éclairage spécifique sur les processus sociaux à l'œuvre dans le rapport à l'environnement.

C. Aspe et M. Jacqué annoncent, dans l'avant-propos, le cadre théorique qui a guidé leur écriture : « depuis son émergence, à la fin des années 1960, la question environnementale pose le problème du mode de développement des sociétés industrialisées comme question centrale. Mais au lieu de reconsidérer cette forme de développement, ce qui fut son objet de départ, elle a servi de

support à une réorganisation à la fois du système économique, des institutions politiques et des formes de pouvoir » (p. 10). Tout le livre consiste ensuite à démontrer ce point de vue. On peut cependant regretter qu'avec une telle problématique, la philosophie ne soit pas plus mobilisée, alors même que l'ouvrage fait preuve d'une réelle ouverture disciplinaire.

L'ouvrage est particulièrement bien documenté. Les auteurs-clés de la réflexion environnementale en sciences sociales (Ulrich Beck, André Gorz, Bruno Latour, Michel Marié ou Jacques Theys) sont présents et utilement cités. Les références initient le lecteur à une connaissance large des champs couverts. Quelques difficultés de lecture peuvent cependant être rencontrées. Le fait que les auteurs s'efforcent à chaque idée d'en expliquer la genèse, d'en définir tous les aspects et de contextualiser, peut parfois dérouter le lecteur, qui perd provisoirement le fil de la narration. La richesse du contenu rend néanmoins cet effort de justification légitime. Le développement sur les classes moyennes (chap. 2) semble ainsi un peu digressif mais il est, en même temps, très intéressant. Dans le chapitre 7, qui semble tenir lieu de synthèse finale, les auteures se répètent inutilement car l'on adhère sans hésitation à leur démonstration.

Au-delà du découpage par chapitres spécialisés, la lecture laisse apparaître des idées-forces, reprises de façon transversale dans l'ensemble de l'ouvrage, et qui sont les piliers de la démonstration. Trois grands thèmes sont, de cette façon, analysés et illustrés. Le premier est